



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## CAPES

Question écrite n° 67780

### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences de la diminution du nombre de postes ouverts au concours de CAPES de sciences économiques et sociales, réduit de 60 à 55. On déplore actuellement un manque d'enseignants titulaires en SES, qui oblige à faire appel à des contractuels ou vacataires, et la situation ne pourra que s'aggraver à l'avenir. Il lui demande s'il ne juge pas raisonnable de prévoir une liste complémentaire au concours pour cette année.

### Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à ouvrir aux concours sur des prévisions des besoins de recrutement en nouveaux enseignants titulaires, prévisions qui prennent en compte un ensemble de facteurs : évolution de la démographie scolaire, réformes pédagogiques, départs définitifs des titulaires, résorption de l'emploi précaire. Elle doit tenir compte également de l'occupation des emplois de titulaires créés en loi de finances. En ce qui concerne l'emploi précaire, 37 000 postes ont été ouverts sur la période 2001-2005 pour les concours internes et la titularisation des maîtres auxiliaires et des professeurs contractuels par examen professionnel et concours réservés. S'agissant de la discipline « sciences économiques et sociales », le nombre de postes ouverts au CAPES externe sur la liste principale s'élève à 50 pour la session 2000 et 55 pour la session 2001. Pour ces deux sessions, une liste complémentaire à hauteur de 10 a été établie. Pour la session 2002, il est prévu d'offrir 65 postes, soit une augmentation de 18 % par rapport à la session précédente. A l'agrégation, 30 postes seront également ouverts en 2002. Ces 95 postes sont supérieurs de 35 % aux départs des titulaires (estimés à 70 à la rentrée 2003) pour faire face aux besoins nés de la réforme des lycées. En ce qui concerne l'emploi précaire, 24 professeurs contractuels ou maîtres auxiliaires en sciences économiques seront titularisés à l'issue du concours réservé et de l'examen professionnel de la session 2001 contre 16 à la session 2000.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67780

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 octobre 2001, page 6012

**Réponse publiée le :** 24 décembre 2001, page 7436